

SOURCE D'INFORMATION CITOYENNE DE LA RÉGION DE COATICOOK

ACTI-SPORTS SE PRÉPARE À FÊTER

N° 6 JUILLET 2019

Bien qu'Acti-Sports semble plus tranquille durant les semaines d'été, détrompez-vous : l'équipe vous prépare une programmation spéciale pour les 30 ans de l'organisation! Effectivement, dès l'automne prochain, Acti-Sports entreprendra sa 30^e année à proposer des activités physiques et sportives destinées aux citoyens de tous âges. Et parce que 30 ans, ca se fête en grand. Acti-Sports vous réserve quelques surprises durant la prochaine année afin que vous ayez aussi envie de célébrer. Restez à l'affut, puisque la programmation sortira durant la semaine du 19 août prochain et il sera possible de s'y inscrire dès le lundi suivant, le 26 août 2019. Et à partir du 9 septembre, Acti-Sports offrira sa semaine de portes ouvertes afin que les gens essaient différentes activités. Les cours débuteront officiellement le 16 septembre 2019, au Centre sportif Desiardins situé à l'école secondaire





UN NOUVEL OUTIL DE **DIFFUSION D'INFORMATION** SUR LE MONDE AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

Dans le but de consolider le leadership de la région dans les secteurs agricole, forestier et agroalimentaire et d'outiller davantage sa communauté agricole et agroalimentaire. la MRC de Coaticook a créé un groupe Facebook pour partager ressources et informations pertinentes sur le monde agricole du territoire. Ce dernier s'adresse donc à tous producteurs, intervenants agricoles et personnes intéressées par l'agriculture de la région de Coaticook. Il permettra, entre autres, d'échanger de l'information sur le monde agricole de la région, telle que de nouveaux programmes de subventions. des formations, des invitations à des événements du milieu et des bonnes pratiques et bons coups des agriculteurs de la région.

Vous êtes donc invités à vous joindre au groupe : Agroalimentaire - Région de Coaticook, pour ne rien manquer de l'actualité du monde agricole du territoire. Aucune publicité à vocation commerciale ne sera acceptée. Il s'agit seulement d'une plateforme de diffusion d'information. Bonne consultation!



La Frontalière.





DES ENFANTS COMBLÉS DANS LES CAMPS DE JOUR DE LA MRC DE COATICOOK

Depuis quelques semaines, les animateurs des camps de jour s'amusent à animer les 430 jeunes du territoire afin qu'ils passent un été mémorable. En passant par la baignade, la lecture, les ateliers culinaires jusqu'aux sorties spéciales du Zoo et les glissades d'eau, les jeunes n'ont pas le temps de s'ennuyer.

Dernièrement, des enfants d'un camp de jour sont allés pratiquer l'équitation au ranch Saint-Hubert à Saint-Herménégilde.

De plus, le 5 août prochain, la municipalité de Barnston-Ouest recevra l'ensemble des camps pour le grand rassemblement des camps de jour. Les animateurs sont en pleine préparation pour cet événement pendant que plusieurs jeunes se réjouissent de la date qui approche.





CONCOURS DE DESIGN DE HALTE-PAYSAGE

La MRC de Coaticook souhaite mettre en valeur ses paysages grâce à un projet d'aménagement de 12 points de vue couvrant l'ensemble de son territoire. C'est pourquoi, durant les dernières semaines, la MRC a lancé un concours de design pour ces haltes-paysages. Elle invite alors tous les designers, concepteurs, paysagistes et artistes intéressés et qui répondent aux règles d'admissibilité à présenter leur candidature.

La MRC souhaite ainsi doter chacune des 12 municipalités d'une installation qui bonifie les circuits récréotouristiques, renforce le caractère agricole et forestier et, plus largement, contribue au développement culturel et touristique du territoire. L'installation pourra être dotée de mobiliers urbains, de dispositifs interactifs et participatifs permettant de découvrir des éléments insoupçonnés du paysage ou à même sa structure, ou conçue tels des points de repère du territoire, etc.

Pour consulter les modalités du concours et pour remplir le formulaire, consultez la page Web de la MRC sous l'onglet « Culture et patrimoine ». Il est possible de déposer sa candidature d'ici le 23 août, avant 16 h.

PLUS DE 8 000 \$

AU PROFIT DE LA FÊTE DE LA FAMILLE DE LA MRC DE COATICOOK

Le jeudi 11 juillet dernier avait lieu le tournoi de golf annuel de la MRC de Coaticook au profit de la Fête de la famille. Sous une chaleur accablante, des employés municipaux, élus, organismes et entreprises étaient tous réunis au Club de golf de Coaticook pour la 12e édition du tournoi. En l'honneur de M. Jacques Madore, ancien préfet de la MRC de Coaticook décédé en février dernier, le tournoi a décidé de souligner la présence du quatuor d'honneur composé des frères de M. Madore ainsi que de son épouse, Mme Monique Desbiens, accompagné du préfet de la MRC, M. Simon Madore.

La 12° édition s'est terminée avec un souper accueillant plus de 140 convives où différents prix locaux ont été remis aux participants. Le préfet de la MRC, M. Simon Madore, ainsi que la mairesse de Waterville, Mme Nathalie Dupuis, en ont profité pour glisser quelques mots en hommage à M. Madore et à sa forte implication pour la Fête de la famille. Le tournoi de golf et le souper ont permis d'amasser plus de 8 000 \$, qui seront entièrement remis à l'événement tant attendu du mois de décembre.





SÉCURITÉ PUBLIQUE



RÈGLES POUR LES **FEUX EXTÉRIEURS ET FEUX À CIEL OUVERT** DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Il existe deux sortes de feux : les feux extérieurs et les feux à ciel ouvert.

- L'expression «feu extérieur» signifie tout feu allumé volontairement qui est circonscrit dans un contenant incombustible muni d'un couvercle pare-étincelles.
- L'expression «feu à ciel ouvert» signifie tout feu allumé volontairement qui n'est pas circonscrit dans un contenant incombustible.

FEUX EXTÉRIEURS

CONDITIONS À RESPECTER POUR <u>TOUT FEU</u> EXTÉRIEUR

Aucun permis n'est requis si le foyer respecte les critères suivants :

- Tout feu extérieur est interdit lorsque l'indice d'inflammabilité annoncé par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPEU) pour l'Estrie est élevé ou extrême;
- Garder, en tout temps, sur les lieux du feu, une personne adulte responsable;
- Avoir en tout temps à proximité du feu les appareils nécessaires afin de prévenir toute propagation d'incendie;
- 4) Garder le contrôle du feu en tout temps;
- 5) Ne pas se servir de liquide inflammable (essence ou autre) pour allumer ou activer le feu:
- 6) Aucun liquide inflammable ne doit se trouver à proximité du feu;



- 7) S'assurer que la fumée et les cendres ne se répandent pas:
- 8) Le feu doit être éteint avant que son responsable ne quitte les lieux.

AMÉNAGEMENT

Sont autorisés les feux en plein air contenus dans un foyer extérieur préfabriqué, vendu chez des détaillants ou de fabrication artisanale, qui possède une barrière physique (pare-étincelles ou écran protecteur) adéquate, de dimension maximale de 0,7 m³ (27 pi³) reposant sur un fond empierré et non attenant à un bâtiment, et que la fumée n'incommode pas les voisins.

FEUX À CIEL OUVERT

- Nul ne peut allumer, alimenter ou maintenir allumé un feu à ciel ouvert sur le territoire de la municipalité sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de l'autorité compétente.
- 2) La personne qui a reçu l'autorisation d'allumer un feu à ciel ouvert doit, lors du feu à ciel ouvert, respecter les conditions suivantes (permis délivré par l'autorité compétente):
 - a) Seuls les matériaux tels que les branches et le bois naturel doivent servir de matière combustible;
 - b) Ne pas allumer ou ne pas maintenir allumé tout feu si la vélocité du vent dépasse 20 km/h (12 mi/h);
 - La superficie du feu ne doit pas dépasser 1 m² (10 pi²);
 - d) La hauteur maximale du combustible à brûler ne doit pas dépasser 2 m (6,5 pi);
 - e) Le site de combustion doit être à au moins 10 m (32 pi) de tout bâtiment et de toute matière combustible;
 - f) Le feu doit être fait dans un foyer ou dans un contenant adéquat.
- 3) Le fait d'allumer un feu ou de permettre que soit allumé un feu extérieur sans autorisation ou sans respecter les conditions d'utilisation prévues dans



la présente section constitue une nuisance. L'autorité responsable de la municipalité peut, lorsqu'elle constate une telle nuisance, retirer immédiatement le permis délivré, le cas échéant, remettre un constat d'infraction et prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser la nuisance:

- 4) Le responsable de l'endroit où est fait un tel feu et, le cas échéant, les détenteurs du permis sont tous responsables ou conjointement solidaires des infractions commises à l'encontre de la présente section:
- 5) Tout feu extérieur nuisant au bon voisinage, à la circulation ou à la sécurité publique peut être éteint immédiatement par l'autorité compétente.

AUTORITÉ COMPÉTENTE

L'expression «autorité compétente» désigne le directeur du service de sécurité incendie ou toute personne désignée à cet effet par résolution par la municipalité, y compris le coordonnateur en sécurité incendie et le technicien en prévention incendie de la MRC de Coaticook, au besoin.

AMENDES

Quiconque contrevient à la règlementation municipale commet une infraction et est passible, en plus des frais :

- a) pour une première infraction, d'une amende de 500 \$ dans le cas d'une personne physique et de 1000 \$ dans le cas d'une personne morale:
- b) en cas de récidive, d'une amende de 1000 \$ dans le cas d'une personne physique et de 2000 \$ dans le cas d'une personne morale.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec le directeur de la Régie intermunicipale de protection incendie de la région de Coaticook, M. Benoit Sage au 819 849-2688.

Jardins du Musée Beaulne

CONTES DE LA FONTAINE

Tous les mercredis soirs

16 h

Activité de lecture en plein air par des conteurs bénévoles tous les mercredis, jusqu'au 7 août, dans les jardins du Musée Beaulne, près du pavillon de jardin, de 16 h à 17 h. Vous avez envie d'être un bénévole conteur? Contactez Karine au 819 849-4013, poste 103!

Parc des Lions de Compton

MARCHÉ PUBLIC DE COMPTON

Tous les jeudis soirs

16 h

Le Marché public de Compton, c'est 25 producteurs présents dans un magnifique parc boisé, une aire de jeux et de pique-



nique, des musiciens sur place et un casse-croûte! Un rassemblement à ne pas manquer, chaque jeudi soir, de 16 h à 19 h, du 20 juin au 19 septembre! Le Marché se trouve derrière l'église de Compton, dans le parc des Lions, au 3, chemin Hatley.

Bibliothèque Françoise-Maurice de Coaticook

Tous les vendredis matins

L'HEURE DU CONTE ESTIVALE AVEC LAURIE

10 h 30

Laissez-vous raconter une histoire par Laurie! L'histoire sera suivie d'une activité ludique ou d'un bricolage pour les 4 à 7 ans. Tous les vendredis, jusqu'au 9 août à 10 h 30 à la Bibliothèque Françoise-Maurice de Coaticook! Inscrivez-vous auprès de Karine ou Laurie au 819 849-4013, poste 103.

Parc de la Gorge de Coaticook

SOIRÉES EN MUSIQUE



20 h

Quoi de mieux qu'un petit samedi entre amis et membres de la famille au Parc de la Gorge de Coaticook? Au son d'artistes talentueux qui sauront vous séduire, venez prendre le temps d'arrêter le temps avec nous dans notre magnifique jardin floral situé près de l'accueil du camping! En cas de pluie, l'activité est annulée. Apportez votre chaise et votre sourire!

27 juillet : Nathalie Pépin et François Longpré 3 août : Frank Robert • 10 et 24 août : Réjean Audet

17 août : Pat Duquette

Parc Elvyn-Baldwin

FÊTE DES VOISINS DE BALDWIN

27 juillet

13 h

C'est le retour de la Fête des voisins à Baldwin! Au programme : jeux gonflables et jeux divers au parc Elvyn-Baldwin (90, chemin des Chalets) dès 13 h, souper champêtre à 17 h 30, chant, musique, karaoké et danse, feux d'artifice à 22 h. Coût : 13 \$ pour les adultes et 6 \$ pour les enfants.

Centre-ville de Coaticook

ÉVÉNEMENT RETOUR À L'ÉCOLE

9-10 août

9 h

L'événement Retour à l'école revient cette année vendredi 9 et samedi 10 août pour animer le centre-ville. Promotions chez les marchands participants et spectacle de Richard D'Anjou à la place Tillotson le vendredi soir. Le rocker solide, énergique et charismatique vous enivrera avec un mélange des succès du groupe mythique Too Many Cooks ainsi que de son tout dernier album solo *Beautiful Me*.

Bibliothèque Françoise-Maurice de Coaticook

UNE NUIT À LA BIBLIOTHÈQUE

19 h

La 4e édition de la Nuit à la bibliothèque se tiendra le samedi 10 août, 19 h, jusqu'au lendemain matin 8 h : des ateliers artistiques, une visite nocturne des locaux, une



Municipalité de Stanstead-Est

CONCOURS DE PHOTOS CAPTUREZ VOTRE ÉTÉ

été

Pour la mise en ligne de son nouveau site Web, la municipalité de Stanstead-Est vous invite à participer à son concours de photos : vous courez la chance d'être publié en page d'accueil! Pour les règlements du concours, visitez le calendrier du site de Ressources Coaticook et sélectionnez l'événement

Parc Chartier

DÉVOILEMENT DE PROGRAMMATION DE LA FÊTE DE LA MAGIE

20 août

17 h

La Fête de la magie est de retour cette année les 13 et 14 septembre, et pour dévoiler la programmation, on vous invite à la conférence de presse où un magicien présentera un numéro époustouflant pour l'occasion!

Club de golf de Waterville

26^E TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE WATERVILLE

22 août

11 h 30

C'est avec plaisir que nous vous invitons à la 26° édition du tournoi de golf du maire de Waterville, sous la présidence d'honneur de M. Hiroyasu Kosawa, vice-président de Waterville TG. Tous les profits serviront à soutenir la réalisation d'activités de loisirs à Waterville. Souper et golf : 120 \$, golf : 95 \$, souper : 45 \$. Information et inscription : 819 837-2456.



Sommet du mont Hereford

LA TÊTE DANS LES ÉTOILES

24
août

19 h 45

La municipalité de Saint-Herménégilde vous invite à admirer les étoiles au sommet du mont Hereford! Que vous soyez un amateur ou un astronome accompli, vous serez à même d'apprécier l'événement qui se déroule sur le mont Hereford, considéré comme le 3° mont en altitude de l'Estrie. Loin de sources lumineuses, l'observation n'en est que plus grandiose. De plus, des astronomes amateurs nous permettent d'observer les étoiles à travers divers télescopes. Habillement chaud de mise! Trois montées en autobus à 19 h 20, 20 h et 20 h 40 à l'intersection des chemins Centennial et Saint-Jacques. Activité annu-lée en cas de pluie. Pour vérification : 819 849-4443.



Le Calendrier régional est rendu possible grâce à la CDC et à la MRC de Coaticook caccaticook.ca

Visitez le <u>ressourcescoaticook.com</u> pour accéder à l'ensemble des activités et actualités communautaires.